

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## REUNION AÏKIDO DS/FEDERATIONS

### CSDGE AÏKIDO

12 DECEMBRE 2013

#### Points à l'ordre du jour :

Réunion d'échanges sur l'actualité de l'aïkido, notamment motivée par les difficultés de fonctionnement de la CSDGE

#### Membres présents :

##### FFAB

Monsieur Pierre Grimaldi – président,  
Monsieur Michel Gilet – président délégué,  
Monsieur Michel Prouveze – vice président,  
(autres représentants à lister ?)

##### FFAAA

Monsieur Paul Lagarrigue - président,  
Monsieur Michel Desmot – président Ligue Réunion,  
(autres représentants à lister ?)

##### DIRECTION DES SPORTS

Thierry Mosimann - DS)  
Audrey Perusin - DS/AI  
Edwige Bakkaus - DSMJ  
Albert Pernet - DS/AI

#### 1. Blocage de la CSDGE

Les présidents des deux fédérations font état des échanges qui ont repris entre les dirigeants, depuis les élections fédérales de 2012. Chaque fédération a désigné des membres composant une commission commune chargée de réécrire un règlement des grades, avec objectif principal de se mettre d'accord sur un règlement partagé, et comme objectif éventuel d'aller plus loin,

Concernant les grades en attente de validation, une réunion a été fixée au 13 décembre entre les deux fédérations pour avancer sur ce point.

#### 2. Règlement CSDGE

Les fédérations ont fait état des différentes raisons qui ont causé le blocage de la CSDGE : nature du règlement, composition de la commission, refus sur un 8<sup>e</sup> dan. Les présidents

annoncent de façon collégiale qu'un nouveau règlement partagé pourra être transmis au plus tard à la direction des sports en septembre 2014.

Sur la nature du règlement de CSDGE auquel travaillent les deux fédérations, le Directeur des sports a des attentes claires :

- Un cahier des charges qui garantit l'égalité d'accès aux examens de grades pour tous, l'équité, le respect des spécificités,
- Un règlement détaillé,
- Un échéancier,

### **3. Demande de soutien de l'état par les fédérations**

Les deux fédérations font remarquer que l'« Aïkido », malgré son inscription dans le cadre de directives ministérielles (actions dans les quartiers, activités en faveur des handicapés, des enfants et des seniors), ne bénéficie d'aucun soutien de l'état. Par ailleurs, elles pointent l'action des groupes d'Aïkido « extérieurs » aux fédérations, qui délivrent des grades et titres en violation du code du sport.

La Direction des sports indique que si effectivement les deux fédérations d'Aïkido ne perçoivent pas d'aide financière directe du ministère des sports, leurs organes déconcentrés (Clubs, comités départementaux et régionaux) bénéficient de subventions du CNDS :

- FFAAA : 189.000 € en moyenne perçus par an depuis 2009, au bénéfice principal des clubs (60%), et dont 40% sont répartis entre les comités régionaux et départementaux,
- FFAB : 168.000 € en moyenne perçus par an depuis 2009, au bénéfice principal des clubs (50%), et dont 50% sont répartis entre les comités régionaux et départementaux,
- Au total, depuis 2009, les organes déconcentrés des deux fédérations d'Aïkido ont perçus environ 1,8 M€

Le Directeur des sports indique qu'aucun financement direct aux fédérations ne sera étudié avant la résolution des difficultés propres aux deux fédérations.

S'agissant la délivrance irrégulière de grades, la direction des sports va définir les actions pertinentes à mener.

### **4. Décès d'un membre de la CSDGE**

Suite au décès de Monsieur Jean Luc Fontaine en Décembre 2012, la FFAB a proposé la nomination de Monsieur Jacques Bonemaison au sein de la CSDGE.

La direction des sports valide cette demande.